

EDITO

par Bernard Devert,
Président Fondateur
d'Habitat et Humanisme



Dons et legs, un agir créateur de liberté.

Legs et donations, deux réalités qui expriment une volonté d'agir dans un esprit de philanthropie, témoignant que l'autre ne nous est pas indifférent.

Nous ne savons que trop, hélas, combien la montée des précarités suscite des fractures laissant les plus vulnérables au bord du chemin, ou pire de l'autre côté, jusqu'à devenir des invisibles.

La donation crée une relation immédiate d'entraide. Elle naît d'une prise de conscience de liens à tisser qui, pour rester inconnus, donnent du bonheur à celui qui reçoit et à celui qui donne détaché d'un avoir, à distance de tout faire-valoir.

Le don et le legs rééquilibrent les relations. Loin d'appauvrir, ils suscitent une hospitalité. L'autre ne m'est pas étranger bien que je ne le connaisse pas ; il est, par l'acte même de ce que je donne, un hôte dont je n'attends aucune autre récompense que celle, déjà reçue, de participer à une Société plus tendre, plus fraternelle.

La donation comme le legs est un moment plénier, habité par la conviction actée que vivre c'est partager, transmettre.

Le don, comme le legs, ne seraient-ils pas une cordée, une solidarité permettant à chacun de monter. Le donataire accueille un inespéré l'éloignant du danger de sombrer et le donateur a une joie intériorisée l'élevant vers une humilité libératrice.

Le legs se prépare souvent dans un moment où la personne comprend que vivre, c'est faire vivre. Finitude et rationalité se brisent pour faire place à l'agape, l'amour, trace d'un infini. La richesse n'est plus ce que l'on a imaginé pour se révéler celle du partage.

Le temps use, nous use ; il est heureusement traversé par le pouvoir du cœur dont la raison n'est pas assignée à un rendre compte mais à une responsabilité créatrice pour celui qui donne et celui qui reçoit.

Avec le don et le legs, se met en œuvre la question du sens substituant l'interrogation "qu'as-tu fait de ton argent ?" par celle "qu'a fait de toi cet argent ?"

Je pense à Jeanne qui, au soir de sa vie, fit un legs d'appartements situés dans un quartier très huppé.

Le donataire s'empresse de lui dire : je vendrai ces logements ; ce fut pour elle une blessure.

Vous n'avez pas compris, lui dit-elle, ce n'est pas de l'argent que je vous lègue mais le désir de briser ce plafond de verre, un abîme avec les plus vulnérables, nous privant de leur humanité.

Grande est ma joie de léguer, ajoute-t-elle, mais ne l'assombrissez pas en vous situant dans une logique du "toujours plus" qui fait que ce que nous possédons, nous possédons.

Dons et legs sont une ouverture du cœur suscitant des espaces de gratuité qui n'ont pas de prix, pour semer cette terre d'une liberté jubilatoire.



Les legs et donations comme outils d'innovation sociale

Le cadre juridique et fiscal français encore très favorable à la philanthropie, accorde des avantages fiscaux (réductions d'impôts sur le revenu et ISF, baisse de l'assiette fiscale...), aux différentes modalités du don. Outre le don manuel, différents dispositifs existent permettant d'introduire de la solidarité au sein d'une gestion de patrimoine avisée.

Interlocuteurs privilégiés des donateurs potentiels, Notaires et Banquiers Privés sont à même de proposer des solutions conciliant intérêt patrimonial et sens, dans le respect du cadre juridique et fiscal le plus adapté ; c'est notamment le cas des legs et donations.

Pour Habitat et Humanisme, la philanthropie rend ainsi possible la réalisation des projets immobiliers les plus innovants qui sortent des cadres réglementés du logement très social, s'inscrivent dans des zones urbaines les plus tendues ou nécessitent un accompagnement social spécifique.

ENJEUX

Françoise Sempermans, Présidente de France générosités



Legs et donations, ressources d'avenir pour les associations

Face à une demande croissante et à un désengagement progressif de l'Etat, les associations et fondations sont de plus en plus dépendantes de la générosité du public. Elles doivent impérativement structurer et développer leur collecte afin d'assurer la pérennité de leurs programmes. Elles sont également confrontées au vieillissement de leurs donateurs fidèles et doivent innover afin de diversifier leurs ressources.

Depuis quelques années, l'Etat français a pris conscience de l'utilité sociale du secteur associatif et a consenti des efforts incitatifs auprès des donateurs contribuables. Parmi les différentes mesures fiscales progressivement adoptées par le système français, l'exonération des droits sur les legs et donations consentis au profit d'organismes d'intérêt général, à but non lucratif, a permis le développement de cette pratique.

Aujourd'hui, grâce à ce dispositif, un quart des ressources privées des membres de France générosités provient des legs et leur volume a augmenté de 19 % entre 2011 et 2015 et représentait 598 millions d'euros en 2015. En France, le montant global des legs versés à des associations et fondations est estimé à 1 milliard d'euros par an.

Une enquête de France générosités menée par TNS Sofres en novembre 2013 nous apporte des éléments d'informations sur les motivations et les freins évoqués par les testateurs. Ce sondage, réalisé sur un échantillon de 6002 personnes âgées de 40 ans et plus, révèle que 76 % des sondés avaient connaissance de la possibilité de transmettre tout ou partie de leur patrimoine à des associations ou fondations. L'altruisme et l'envie de faire du bien sont les deux motivations les plus importantes. En revanche, la perspective d'organiser son décès reste la principale limite à la rédaction d'un testament. Un autre frein est l'apparente complexité de la démarche.

Pour toutes ces raisons, France générosités s'est rapproché depuis dix ans du Conseil Supérieur du Notariat afin de coopérer et de faciliter les procédures, afin également d'informer au mieux le public des possibilités qui lui sont offertes. C'est ainsi que nous avons édité, en commun, le guide des libéralités, suivi du guide des générosités. Ces deux ouvrages ont été mis à la disposition des notaires, des associations et fondations et, également, du grand public. Parallèlement nous avons multiplié les rencontres et les groupes de travail auxquels ont pu participer notaires et responsables de collecte des organisations membres de France générosités.

Enfin, nous avons lancé, en 2017, une série de sessions de formation destinées aux spécialistes désireux de mieux traiter ces dossiers de legs et d'améliorer la relation avec les testateurs.

Cette collaboration de longue date permet aujourd'hui de constater les progrès apportés aux destinataires des legs et aux intermédiaires que sont les notaires.

FRANCE GÉNÉROSITÉS rassemble 90 associations et fondations d'intérêt général qui cumulent un budget annuel de fonctionnement de près de 6 milliards d'euros, dont plus de 2 milliards sont issus de ressources privées. Créé en 1998, FRANCE GÉNÉROSITÉS est le syndicat professionnel du secteur associatif et a pour mission de défendre, promouvoir et développer les générosités. Ses adhérents interviennent dans tous les champs de l'intérêt général : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, environnemental...

Plus d'infos sur www.francegenerosites.org

REPÈRES

58% des Français déclarent soutenir financièrement les associations et les fondations.*

2,2 milliards de dons de particuliers par an en France.**

Le montant global des LEGS reversés à des associations et fondations est estimé à **1** milliard d'euros par an.*

Parmi le top 3 des causes soutenues* :

- Aide et protection de l'Enfance **39%**
- Lutte contre l'exclusion et la pauvreté **29%**

*Source France générosités

** Source Observatoire de la Fondation de France /CERphi Avril 2015

INCITATION FISCALE

La France a le taux le plus élevé (66% du montant du don contre 45% en Belgique et 25% en Espagne) et le moins plafonné (limité à 20% du revenu imposable contre 10% en Belgique et en Espagne) de crédit d'impôt sur les dons.**

** Source Observatoire de la Fondation de France /CERphi Avril 2015

ENTRETIEN

Charles Bienaimé, membre du Directoire de Meeschaert Family Office et Joëlle Ténégal, responsable des projets philanthropiques au sein du groupe Meeschaert



Le patrimoine au service des projets solidaires

Depuis sa création, en 1935 par Emile Meeschaert, le développement du groupe s’inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale globale.

Emile Meeschaert, par son histoire et ses convictions personnelles, notamment nourries par la doctrine sociale de l’église du nord de la France, s’est rapidement posé la question de la contribution de son entreprise au bien commun et s’est très vite engagé dans la création de logements sociaux.

Fidèle à cette tradition familiale, l’entreprise a par la suite créé le premier fonds éthique en France, en 1983 - Nouvelle Stratégie 50 - à la demande de congrégations religieuses. Nous avons également fortement contribué à la promotion du sens donné à l’épargne, par la constitution d’une association, Ethique et Investissement, que nous continuons à animer tous les trimestres.

Meeschaert a poursuivi dans l’axe de la philanthropie, avec le développement de fonds de partage dont une partie de la performance ou des frais de gestion peuvent être redistribués à une œuvre.

On comprend bien d’où nous venons, quels sont nos gènes et pourquoi on essaie de les transmettre aux collaborateurs.

Le Family Office au cœur du dispositif philanthropique

Créé en 2003, Meeschaert Family Office conseille aujourd’hui une centaine de familles fortunées qui souhaitent parfois mettre en œuvre un projet philanthropique pour donner du sens à leur patrimoine. Il s’agit de rassembler tous les membres d’une famille, toutes générations confondues, autour d’une fondation familiale ou d’une action commune au profit de projets associatifs par le biais notamment de la Fondation Meeschaert pour l’Enfance.

Meeschaert Family Office accompagne ainsi les familles dans la définition de leurs projets philanthropiques, de la conception au développement du projet, en permettant des échanges d’expériences avec d’autres familles impliquées dans des causes proches et en sélectionnant l’outil juridique et fiscal approprié.

Il s’appuie sur une cellule interne de “Projets Philanthropiques” qui sélectionne les projets à soutenir, conseille sur les critères de choix ou d’exclusion des associations, facilite les rencontres avec les porteurs de projets - en un mot, il joue un rôle de veille et de conseil.



Soutenir une association...

À titre d’exemple des multiples façons dont nos clients peuvent mettre en œuvre un projet philanthropique, certains d’entre eux ont en 2016, par le biais de la Fondation pour l’Enfance, financé **l’aménagement du jardin partagé du projet d’habitat intergénérationnel de Habitat et Humanisme à Jouy-en-Josas.**

Par ailleurs nos gérants privés ont orienté des dons ISF de certains de leurs clients vers la Fondation Habitat et Humanisme - Institut de France et à Strasbourg, la Collection Meeschaert a donné une œuvre d’art contemporain pour une vente aux enchères, au profit d’Habitat et Humanisme Alsace.

En retour, nous attendons des porteurs de projets comme Habitat et Humanisme qu’ils organisent des rencontres et des visites pour les philanthropes qui ont le souhait d’accompagner des projets dans la durée et de comprendre l’impact de leur action.

Meeschaert est en quelque sorte le tisserand de la relation entre les familles philanthropes et les associations porteuses de projets.



EN PRATIQUE

LA DONATION TEMPORAIRE D’USUFRUIT

La donation de l’usufruit d’un actif permet au philanthrope d’aider un organisme sans but lucratif (association, fondation) autorisé à recevoir des dons et legs en lui attribuant les revenus d’un bien, pendant une période limitée, tout en bénéficiant d’une fiscalité favorable.

Interview de **Laurent Desmoulière**, directeur de l’ingénierie patrimoniale du groupe Meeschaert.



La donation temporaire d’usufruit d’un portefeuille titres

“Malgré une phase d’instabilité fiscale, les gouvernements successifs ont pris soin de conserver des mesures encourageant la philanthropie, notamment la donation temporaire d’usufruit.

Lorsque l’usufruit donné porte sur un portefeuille de titres, la donation octroie les dividendes et les intérêts distribués à l’organisme souhaité.

Afin de préserver les intérêts de chacun, il est d’usage de confier un mandat de gestion du portefeuille à un tiers professionnel.

D’un point de vue fiscal, la donation est exonérée de droits. Le donateur n’est plus imposable à l’impôt sur les revenus sur les dividendes et intérêts générés et le portefeuille sort de sa base imposable à l’ISF. Au terme de la durée, le donateur retrouve la pleine propriété du compte.

Attention, afin d’éviter tout risque fiscal, la donation doit être consentie pour une durée de 3 ans minimum et être établie devant notaire.”

Interview de **Virginie Colmant**, consultante experte en Gestion de Patrimoine de Primonial



La donation temporaire d’usufruit de parts de SCPI, une politique d’investissement à double effet

Leader indépendant de la Gestion de Patrimoine, **Primonial** conseille une clientèle de cadres et de chefs d’entreprises qui recherche des solutions patrimoniales pour soutenir une cause associative mais aussi des Associations et des Fondations qui face à la baisse des subventions publiques cherchent de nouvelles ressources.

Dans ce cadre, **Primonial** a proposé à ses clients une donation temporaire d’usufruit de parts de la Société Civile de Placement Immobilier Primovie au profit d’Habitat et Humanisme.

“Primovie, une des sociétés de rendement phare du Groupe Primonial, est un support idéal pour ce partenariat avec Habitat et Humanisme car elle suit une politique d’investissement innovante proche de ses valeurs en privilégiant l’immobilier de santé (maisons de retraite) et d’éducation (maisons d’étudiants, crèches)”.

Habitat et Humanisme recevra un loyer pendant la période de l’usufruit de 5 à 10 ans et le donateur pourra bénéficier d’un avantage fiscal à double niveau : réduction temporaire de son revenu global imposable, et s’il est assujéti à l’ISF, sortie temporaire de l’assiette de calcul du bien concerné.

À l’issue de la période d’usufruit, le donateur récupère la pleine propriété de son bien.





LEGS ET DONATIONS

Comment concilier transmission et générosité ?

Notaire à Lyon durant plus de 30 ans, ma profession m'a amené à être au plus près des interrogations de toutes celles et ceux qui, arrivés à un certain âge, entendent donner du sens à leur héritage et par la même, à toute leur vie.

Leurs questions sont celles qui nous interpellent tous : comment apporter un peu d'aide à nos contemporains les plus affaiblis ? Puis-je transmettre librement ? Que transmettre ? Quelles traces puis-je laisser après mon départ ?

Ainsi, ai-je souvent vu naître le désir chez mes clients de donner à leur héritage l'empreinte de la générosité, de la solidarité, de la fraternité.

Ayant rejoint Habitat et Humanisme comme bénévole, **je réponds aux demandes liées aux legs et donations en faveur de l'association.** Je vais à la rencontre des personnes, je les écoute et je les conseille au mieux de leurs intérêts, en préservant leur famille, comme je l'ai toujours fait dans ma vie professionnelle à travers les conseils donnés. Si besoin, j'aide les personnes à s'y retrouver dans la jungle des textes civils et fiscaux, afin qu'elles fassent leurs choix en pleine connaissance et de manière plus sereine.

Bien entendu, je ne me substitue pas à mes confrères, je fais le lien avec eux.

Pourquoi donner à Habitat & Humanisme ?

Les donateurs qui se tournent vers Habitat et Humanisme entendent donner du sens à une partie de leur patrimoine en transmettant au Mouvement dont ils partagent la cause : l'aide au logement et à l'insertion des personnes en difficulté.

L'aspect fiscal attaché aux donations et aux legs entre également en ligne de compte :

Fédération Habitat et Humanisme, reconnue d'utilité publique est en totalité exonérée d'impôts de donation ou de succession. Les personnes qui donnent sont sensibles à cette réglementation car elles savent que la totalité de leurs dons ira aux plus défavorisés.

De plus, l'association est habilitée à délivrer des reçus fiscaux qui permettront aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôts égales à 66% des biens donnés (dans la limite de 20% de leurs revenus imposables, reportables durant 5 ans).

Comment donner ?

La donation :

Il s'agit de transmettre un bien ou une somme d'argent de son vivant. La donation est établie par acte authentique.

Il existe plusieurs types de donations :

- *en pleine propriété*, le donateur donne de son vivant la propriété d'un bien, meuble ou immeuble ;
- *en usufruit temporaire*, le donateur ne conserve que la nue-propriété, l'usufruit étant cédé à Habitat et Humanisme pendant une période déterminée, le bien sort ainsi de l'assiette fiscale du donateur. Lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier, Habitat et Humanisme le gère pour le louer à un ménage à faibles ressources, s'acquittant de toutes les charges afférentes. À terme Habitat et Humanisme le rend en état.

Le legs :

Léguer doit être prévu de son vivant par l'établissement d'un testament déposé chez un notaire. Ce n'est qu'au décès du testateur que le bénéficiaire deviendra propriétaire des biens légués.

Sans testament, les biens d'un défunt sont recueillis et

partagés entre les héritiers selon les règles du code civil, en l'absence d'héritier, ils sont recueillis par les Domaines.

Avec testament, le testateur transmet tout ou partie de son patrimoine à des personnes désignées tout en respectant les règles de la Quotité Disponible, car les héritiers en ligne directe ont des droits, la réserve héréditaire étant de 1/2 s'il y a un enfant, les 2/3 s'ils sont 2, les 3/4 s'ils sont 3 ou plus.

Sans enfant la transmission peut se faire sur tout ou partie du patrimoine, sans restriction.

Dans le cadre d'un legs, outre que Fédération d'Habitat et Humanisme peut recevoir un bien, meuble ou immeuble, elle peut également, à défaut d'héritier direct, être désignée légataire universel, avec la charge de transmettre certains biens à des héritiers plus éloignés ou à des amis.

CONCLUSION

Donner ou léguer n'est jamais anodin, celles et ceux qui le décident ont longuement réfléchi. Par leurs décisions, ils s'engagent aux côtés d'Habitat et Humanisme. Le patrimoine qu'ils offrent et transmettent donne du sens à toute une vie. Leurs décisions permettront à des femmes, à des hommes d'être à nouveau reconnus, et leur réinsertion se fera par l'accueil dans des logements reçus grâce à la générosité.

"Agir pour ne point rougir devant le spectacle de l'inacceptable",

ce sont les paroles de Bernard DEVERT, le président fondateur d'Habitat et Humanisme.

EN PRATIQUE

LE LEGS UNIVERSEL : le cas du Père Marcel

Le **Père Marcel**, prêtre âgé de 80 ans, a de petits revenus liés à sa retraite et vit seul dans un logement en attendant d'intégrer une maison de retraite. Il a, comme ses deux autres frères décédés, hérité de son père d'un patrimoine important, de l'ordre de 1M€.

Sa seule héritière est sa nièce, **Cécile**, qui recueillera donc la totalité de son patrimoine.

L'impôt de succession que cette dernière devra régler étant de 55 %, soit 550 000 €, elle n'héritera au final que du solde, soit 450 000 €.

Des dispositions personnalisées, incitatives, permettent cependant à **Habitat et Humanisme** d'être bénéficiaire d'une fraction significative du patrimoine successoral sans déposséder Cécile.

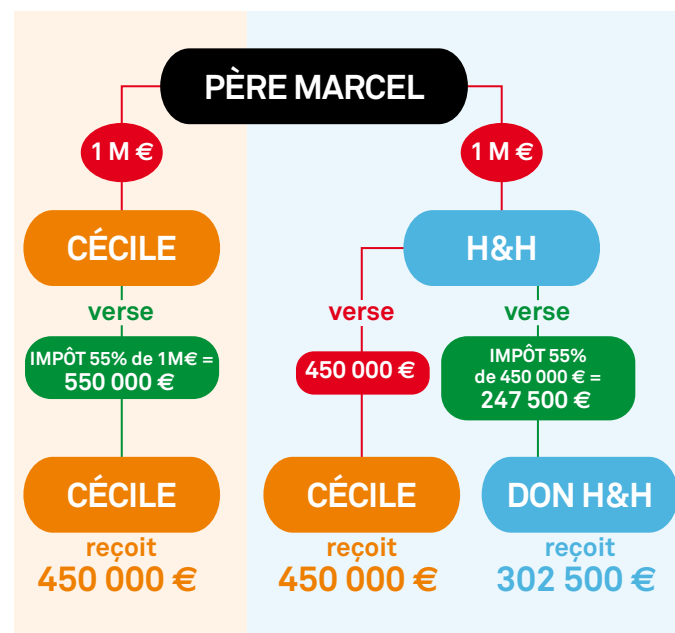
Grâce au testament que le Père Marcel établit, il institue Fédération Habitat et Humanisme **LÉGATAIRE UNIVERSEL** avec l'obligation de verser à sa nièce la somme de 450 000 €, nette de tous frais. Fédération Habitat et Humanisme recevra de son côté, la somme de 302 500 €.

Pourquoi ?

Fédération Habitat et Humanisme, reconnue d'utilité publique, est exonérée de droits de succession sur la valeur des biens qu'elle recevra.

Le testament lui impose de verser la somme de 450 000 € net d'impôts et de frais, à la nièce du Père Marcel et de payer l'impôt en son nom au taux de son ordre successoral, soit : $450\,000 \times 55\% = 247\,500$ €, en sa qualité de légataire universel.

Cela permettra à l'association Fédération Habitat et Humanisme de recevoir le solde du patrimoine du Père Marcel soit : $1\,000\,000 - (450\,000 + 247\,500) = 302\,500$ €.



Cécile reçoit la somme de 450 000 € qu'elle aurait reçue si son oncle n'avait pas établi de testament, Fédération Habitat et Humanisme en sa qualité de légataire universel reçoit le solde de 302 500 €, après impôt réglé de 247 500 €, par ses soins.

**UNE PARTIE DE L'IMPÔT
A ÉTÉ TRANSFORMÉE EN DON**

La donation en pleine propriété avec charges, le cas de Madeleine

Madeleine, célibataire, est âgée de 80 ans et n'a pas d'héritier à l'exception de deux neveux. Elle a conscience que les droits de succession à régler par ses neveux seront très élevés (55%).

Elle a de la sympathie pour la cause défendue par Habitat et Humanisme et a décidé de lui faire don de la pleine propriété d'un portefeuille titres de 250 000 €, qui lui rapporte environ 6 000 € par an.

Madeleine a l'intention de rentrer dans une maison de retraite, mais ses revenus - une retraite d'environ 2000 € pas mois - ne sont pas suffisants pour régler tous les mois la totalité du loyer de cette maison.

La donation de la pleine propriété de ce portefeuille à Habitat et Humanisme est donc assortie d'une obligation pour le Mouvement de verser à la maison de retraite les revenus du portefeuille, soit 6 000 € par an, indexés sur les loyers, afin de régler le solde du loyer mensuel de la maison de retraite.

Ainsi, Habitat et Humanisme demandera-t-elle au gestionnaire du portefeuille de virer le pro rata de ce montant, chaque trimestre à la maison de retraite au nom de Madeleine, et si par hasard les revenus étaient moindres que ceux espérés, la différence serait prise sur le capital.

Le donataire Habitat et Humanisme, en recevant la pleine propriété de ce portefeuille pourra le vendre ou le gérer, mais gardera l'obligation de verser la somme demandée et inscrite dans l'acte de donation.

Madeleine est totalement rassurée, elle ne sera à la charge ni de sa famille ni des pouvoirs publics.

L’habitat intergénérationnel, une réponse innovante à l’exclusion et à l’isolement social

Depuis 10 ans, pour répondre aux problématiques croisées de l’isolement et de la précarité, notamment celles liées à l’âge, Habitat et Humanisme expérimente des habitats intergénérationnels regroupant des personnes d’âges et de situations différents (seniors, jeunes, familles, notamment monoparentales), toutes isolées et à faibles ressources. L’objectif visé est de susciter une dynamique de convivialité et de solidarité de voisinage, propice au vivre ensemble et à l’insertion de chacun, et en ce qui concerne les personnes âgées, au maintien à domicile.

Des résultats probants

En 2017, Habitat et Humanisme a ouvert 17 habitats intergénérationnels en France. Même si le dispositif immobilier peut varier, il comprend toujours des logements autonomes et des espaces partagés (salle commune, buanderie, jardin...). Cet aménagement et la présence régulière de bénévoles et salariés du

Mouvement, favorisent les rencontres, la convivialité, et les échanges de services. Ainsi les habitants sont à la fois contributeurs et bénéficiaires de cette dynamique particulièrement propice à l’insertion de chacun : sentiment d’utilité, rupture de l’isolement, échanges d’expériences et solidarités de voisinage...

Un programme ambitieux

Fort de ces résultats, Habitat et Humanisme lance un programme de déploiement sur toute la France et prévoit d’ici 2021, la réalisation d’une quarantaine d’habitats intergénérationnels. Dans ce cadre, le Mouvement lance une campagne de collecte auprès de ses donateurs philanthropes avec un objectif de **13M€**. Ces sommes serviront notamment à **financer l’animation de ces habitats**, par la mobilisation d’équipes de bénévoles et salariés, afin de créer un “vivre ensemble” dynamique, facteur clé dans la vocation de reconstruction personnelle et d’insertion du projet.

FOCUS

Saint-Francois, un éco hameau solidaire

À Draguignan, dans le Var, Habitat et Humanisme est engagé dans la réalisation d’un projet innovant d’éco-hameau solidaire. Un espace de vie dédié à des personnes fragilisées, personnes âgées isolées, familles monoparentales, jeunes.... comprenant également des lieux d’activités d’insertion ouverts sur l’extérieur (jardinage/maraichage, accueil touristique à vocation solidaire...)

La construction se fait dans un objectif de préservation de l’équilibre de l’écosystème naturel et de maîtrise des énergies. Au-delà de l’habitat, il s’agit bien d’un projet d’insertion globale, dans l’environnement, le corps social, le monde professionnel...

Le financement d’un tel projet dépasse le cadre habituel du logement social. Pour rendre possible cette innovation, l’apport décisif a été une donation privée. Celle de Jean, célibataire sans enfant, ayant hérité il y a 20 ans de son père, industriel.

Jean a choisi un style de vie simple, à la montagne, aussi l’héritage a peu été entamé, et à 85 ans, il décide d’en faire donation. Le projet d’éco-hameau



correspond tout à fait à ses valeurs, sa donation prend tout son sens. A l’automne de sa vie, Jean est heureux de savoir que grâce à lui ce projet pourra voir le jour.

FOCUS

La Maison qui déménage !, optimiser la vacance temporaire de terrains

En Ile-de-France, le contexte du logement des personnes en difficulté est très problématique : pénurie de logements disponibles, prix élevé du foncier et nombre croissant de demandeurs. Face à une crise qui dure, proposer des solutions inédites devient une nécessité.

Habitat et Humanisme et la SCOP Univers & Conseils ont créé un concept totalement innovant : **La Maison qui déménage !, une vraie maison écologique, en bois, démontable et réutilisable qui constitue une solution de logement rapide à coûts maîtrisés.**



Elle peut être installée de manière temporaire sur des terrains disponibles de propriétaires publics mais aussi privés.

La réversibilité de la Maison garantit au propriétaire la récupération de son terrain sans dommage et pendant la vacance, une famille peut être logée et suivre son parcours d’insertion vers un logement pérenne. Une première *Maison qui déménage !* a ainsi été installée sur un terrain mis à disposition par la ville de Jouy-en-Josas.

Deux nouvelles maisons vont prochainement être installées à Malakoff sur un terrain appartenant au Diocèse.

TÉMOIGNAGE



“J’ai été confrontée au problème du logement au travers d’une amie de ma fille qui n’avait pas de logement. J’ai proposé qu’elle reste chez nous en attendant d’en trouver un. J’ai alors découvert qu’Habitat et Humanisme proposait des logements à des personnes de façon temporaire contre un loyer très faible et les aidait à trouver un appartement fixe. Ces logements sont mis à disposition par des propriétaires qui veulent aider des personnes dans le besoin. Attirée par cette idée, j’ai rappelé Habitat et Humanisme quelques années plus tard car je pensais investir dans un appartement à Paris. Finalement je n’ai pas fait d’investissement immobilier, mais très convaincue par la mission, j’ai décidé de soutenir Habitat et Humanisme autrement. Je suis devenue donatrice et ai soutenu deux projets : la Maison Intergénérationnelle de Jouy-en-

Kellie est une jeune femme franco-américaine vivant en région parisienne. Elle enseigne le marketing dans une école supérieure de commerce.



Josas et l’implantation de deux “Maisons qui déménagent !” à Malakoff.

J’aime être tenue au courant des actions d’Habitat et Humanisme et j’ai d’ailleurs accepté de rejoindre le comité des donateurs, une façon de participer de l’intérieur à la vie de l’association, de mieux comprendre son fonctionnement et de porter la parole des donateurs...”

Investir Agir

est édité par

habitat et humanisme



Directeur de la publication : Bernard Devert

Rédactrice en chef : Nathalie Monnoyeur

Comité de rédaction : Marie Savereux, Jean Guillaumond, Dominique Millet-Viry, Patrice Bougerol

Maquette et création : Onna Noko

Date de publication : Avril 2017

Crédits Photos : Alan Dub, Jeremy Jung, Guillaume Atger.

ISSN 2416-9919

NOUS CONTACTER

Lydie Crépet, responsable ressources financières
Tél. 04 72 27 42 58
l.crepet@habitat-humanisme.org

69 chemin de Vassieux • 69647 Caluire et Cuire
Tél. 04 72 27 42 58
contact@habitat-humanisme.org